

**COMMUNICATION DU REPRESENTANT DE LA
COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, M. PHILIPPE
NIYONGABO, CHEF DE DIVISION ENERGIE, AUX
DISCUSSIONS DE LA REGION AFRIQUE, CSD-14
MARDI, 2 MAI 2006**

**Monsieur le Président,
Distingués Délégués,
Mesdames, Messieurs,**

Dans la majorité des pays africains, la biomasse satisfait la quasi-totalité des besoins en énergie domestique. Cette situation, en plus de ses effets sur l'environnement, compromet la sécurité alimentaire et l'amélioration de la qualité de la vie des populations pauvres et, partant, ralentit le développement économique et social ;

Cependant le continent africain dispose d'un potentiel énergétique immense et diversifié. Le constat est que ce potentiel n'est que faiblement mis en valeur aujourd'hui, en particulier les énergies renouvelables, avec pour conséquence, le faible taux d'accès à l'énergie moderne, essentiellement en milieu rural ;

Nul n'ignore la place prépondérante qu'occupe l'énergie dans l'éradication de la pauvreté, la diffusion de la croissance, le développement industriel et sa contribution au mieux-être de la société dans son ensemble ;

Par ailleurs, la Déclaration du Sommet Mondial sur le Développement Durable tenu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002 a défini les actions prioritaires dans cinq domaines clés afin d'assurer la réalisation des ODM dont le secteur de l'énergie en particulier ;

**Monsieur le Président,
Distingués Délégués,**

Dans le cadre d'un développement accéléré et durable du secteur de l'énergie en Afrique, le rôle de l'Union Africaine est d'assurer l'harmonisation des politiques et des stratégies, le suivi et la facilitation de la mise en œuvre de programmes et projets régionaux et de ceux à caractère inter-régional et continental, la coordination et le plaidoyer ;

Ainsi, la volonté des Etats africains, réaffirmée dans la Déclaration de la Première Conférence de l'Union Africaine des Ministres en charge de l'Energie Electrique, réunis à Addis Abéba, Ethiopie, du 23 au 24 mars dernier, est de conjuguer leurs efforts à travers le renforcement de la coopération régionale et entre pays africains en vue d'une utilisation commune, efficace et durable des ressources énergétiques, au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes de l'économie des Etats Africains, comme moyen de réduire la pauvreté et de faciliter l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale ;

En outre, les Etats africains doivent urgemment développer et renforcer les stratégies nationales et régionales pour le développement de l'offre énergétique durable par la diversification des différentes ressources énergétiques disponibles surtout renouvelables, dont l'hydroélectricité ;

A cet effet, les mêmes Ministres de l'Energie, ont pris les engagements suivants :

- a. Inscrire l'énergie comme secteur de concentration dans les priorités et programmes nationaux intégrés et les stratégies nationales de développement durable en mettant un accent particulier sur l'accès universel à l'énergie moderne ainsi qu'aux technologies et équipements de production capables de promouvoir des services en énergie appropriés et d'un coût abordable;
- b. Concevoir et mettre en œuvre au niveau des Etats africains des stratégies et politiques sectorielles

de développement du secteur de l'énergie tenant compte des spécificités du contexte énergétique du continent africain dans le cadre des réformes économiques en cours et à élaborer recentrées sur une approche plus intégrée du développement ;

- c. Mettre en relief l'importance, notamment dans le sous secteur de l'énergie électrique, des projets régionaux intégrateurs y compris l'interconnexion des réseaux, le développement de la mini et la micro-production, l'électrification rurale transfrontalière, et leur accorder la priorité.

Ces engagements sont sous-tendus par les principes suivants :

- Le développement des principaux bassins fluviaux des différentes régions comme pôles de développement énergétique ;
- La mise en place par l'Union Africaine pour les grands sites hydroélectriques, d'une Commission de Coordination chargée d'étudier tous les aspects liés à la mise en valeur et l'exploitation de ces sites (juridique, institutionnel, réglementaire et environnemental) ;
- La diversification des sources d'énergie et d'approvisionnement ;
- Le maintien de la responsabilité des Etats dans les investissements de développement des infrastructures du secteur de l'énergie ;
- Le renforcement et l'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires et le développement des capacités humaines en vue de soutenir ce secteur de façon durable ;
- L'encouragement des Etats à entreprendre ou à poursuivre les réformes structurelles du secteur notamment dans le cadre d'un partenariat

public-privé, en s'inspirant des expériences réussies ;

- La promotion de la bonne gouvernance au sens large en vue de créer un environnement favorable à l'accroissement de l'investissement direct tant national qu'étranger.

**Monsieur le Président,
Distingués Délégués,**

Nous profitons des présentes assises pour exhorter les institutions multilatérales et bilatérales de financement à créer des guichets spéciaux et des mécanismes de financement novateurs avec des ressources à long terme.

Nous sollicitons également les organismes des Nations Unies et tous les autres partenaires au développement internationaux à prendre un engagement ferme, au cours de cette 14^{ème} Session de la Commission du Développement Durable, d'accroître de manière plus significative et efficiente l'appui financier et technique aux programmes et projets du secteur énergie en Afrique dont la contribution à la lutte contre la pauvreté et le développement économique et social n'est plus à démontrer.

Je vous remercie pour votre aimable attention.